

Nom du produit: TEGO® Rad 2330

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:
TEGO® Rad 2330

Désignation chimique:
Acrylated polyethersiloxane

N° d'enregistrement REACH -

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Utilisation industrielle

Usages déconseillés: Aucuns connus.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société : Evonik Operations GmbH
Rellinghauser Str. 1-11
45128 Essen
Germany

Téléphone : +49 201 173 01

Télécopie : +49 201 173 3000

E-mail : productsafety-sp@evonik.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Urgence santé 24 h/24 : +49 2365 49 2232
+49 2365 49 4423 (Fax)

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'a pas été classé comme dangereux selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Non classé

2.2 Éléments d'étiquetage Non applicable

Informations supplémentaires de l'étiquette

EUH208: Contient (acrylate de n-butyle). Peut produire une réaction allergique.

Nom du produit: TEGO® Rad 2330
2.3 Autres dangers

D4/D5/D6 remplit les critères de screening pour les substances PBT et vPvB. Toutefois, D4/D5/D6 ne se comporte pas comme les substances PBT/vPvB connues. Les études menées sur le terrain permettent de conclure sur le plan scientifique que D4/D5/D6 ne forme pas de surconcentration. Ni dans la chaîne alimentaire aquatique ni dans la chaîne alimentaire terrestre.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Toxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Écotoxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants
Désignation chimique:

Acrylated polyethersiloxane

3.1 Substances

N° d'enregistrement

-

REACH:

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
acrylate de n-butyle	0,1 - <1%	141-32-2	205-480-7	01-2119453155-43	Aucune information disponible.	#
dodécaméthylcyclohexasiloxane	0,1 - <1%	540-97-6	208-762-8	01-2119517435-42	Aucune information disponible.	##

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Cette substance est répertoriée comme SVHC.

Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
acrylate de n-butyle	Classification: Flam. Liq.: 3: H226; Acute Tox.: 4: H332; Skin Irrit.: 2: H315; Eye Irrit.: 2: H319; Skin Sens.: 1B: H317; STOT SE: 3: H335; Aquatic Chronic: 3: H412; Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus. Limite de concentration spécifique : Toxicité spécifique pour un	Note D

Nom du produit: TEGO® Rad 2330

	organe cible - exposition unique Catégorie 3, >= 10 %; Toxicité aiguë, orale: DL 50: 3.150 mg/kg Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: 10,3 mg/l Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: > 2.000 mg/kg	
dodécaméthylcyclohexasil oxane	Classification: Aucuns connus. Informations supplémentaires de l'étiquette: Aucuns connus. Limite de concentration spécifique : Aucuns connus. Toxicité aiguë, orale: DL 50: > 5.000 mg/kg Toxicité aiguë, inhalation: Aucuns connus. Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: > 5.000 mg/kg	Aucune information disponible.

CLP: Règlement n° 1272/2008

RUBRIQUE 4 — Premiers secours
4.1 Description des premiers soins requis

Informations générales:	enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé
Inhalation:	Arrivée d'air frais, consulter un médecin en cas de malaises
Contact avec la Peau:	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas de troubles: Prévoir des soins médicaux.
Contact oculaire:	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. En cas de troubles: Prévoir des soins médicaux.
Ingestion:	Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. En cas de troubles: Prévoir des soins médicaux.
Protection individuelle des secouristes:	Aucune information disponible.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes:	Aucun symptôme connu à ce jour.
Dangers:	Aucune information disponible.

4.3 Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement:	Traiter les symptômes.
--------------------	------------------------

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie
5.1 Moyens d'extinction

Nom du produit: TEGO® Rad 2330

Moyens d'extinction appropriés:	mousse, dioxyde de carbone, poudre extinctive, pulvérisation d'eau
Moyens d'extinction inappropriés:	Jet d'eau à grand débit.
5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:	En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: - monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, dioxyde de silicium Dans certains cas d'incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas exclue.
5.3 Conseils aux pompiers	
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Aucune mesure particulière.
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:	Ne pas inhaler les gaz d'explosion ou de combustion. Porter un appareil d'assistance respiratoire autonome et un vêtement de protection adapté.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	Porter un équipement de protection individuelle.
6.1.1 Pour les non-secouristes:	Aucune information disponible.
6.1.2 Pour les secouristes:	Aucune information disponible.
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:	Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout ni dans les eaux d'écoulement.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	Ramasser avec un produit liant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Enlever le matériau absorbé conformément aux prescriptions.
6.4 Référence à d'autres rubriques:	Pour d'autres informations sur la surveillance de l'exposition et l'évacuation, voir points 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures techniques (par exemple ventilation localisée et générale):	Aucune information disponible.
Conseil de manipulation en toute sécurité:	Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Nom du produit: TEGO® Rad 2330
Mesures à prendre pour éviter le contact: Aucune information disponible.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
Conditions d'un stockage sûr: Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé.

Matériaux d'emballage sûrs: Aucune information disponible.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pas d'autres recommandations.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1 Paramètres de contrôle
Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
acrylate de n-butyle	TWA	2 ppm 11 mg/m ³	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, dans leur version modifiée (12 2009)
acrylate de n-butyle	STEL	10 ppm 53 mg/m ³	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, dans leur version modifiée (12 2009)
acrylate de n-butyle	STEL	4 ppm 22 mg/m ³	Suisse. SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, dans sa version modifiée (01 2018) Date de Révision: révision 2018
acrylate de n-butyle	TWA	2 ppm 11 mg/m ³	Suisse. SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, dans sa version modifiée (01 2018) Date de Révision: révision 2018

Veuillez consulter la dernière édition du texte source correspondant et consulter un hygiéniste industriel ou un professionnel similaire, ou une agence locale, pour recevoir de plus amples informations.

Directives relatives à l'exposition

Désignation chimique	Type	Source
acrylate de n-butyle	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) : Indicatif	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, dans leur version modifiée
acrylate de n-butyle	Limite d'exposition de courte durée (STEL) : Indicatif	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, dans leur version modifiée
acrylate de n-butyle	Désignation de peau Peut être absorbé par la peau.	Suisse. SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, dans sa version modifiée
acrylate de n-butyle	Si conformément aux valeurs de VLE et de BEL, il n'y a aucun risque de dommages génétiques.	Suisse. SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, dans sa version modifiée

Valeurs Limites Biologiques

Aucune limite d'exposition biologique n'est indiquée pour ce ou ces composants.

Valeurs de DNEL

Remarques: Valeurs de DNEL

Composant critique	Type	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques

Nom du produit: TEGO® Rad 2330

acrylate de n-butyle	Employés	inhalation	Locale, long terme; 11 mg/m3	irritation des voies respiratoires
	Population générale	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Employés	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)

dodécaméthylcyclohexasiloxane	Employés	inhalation	Locale, long terme; 1,22 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Employés	Yeux	effet local;	Aucun danger identifié
	Population générale	inhalation	Locale, court terme; 1,5 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population générale	inhalation	Locale, long terme; 0,3 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population générale	inhalation	Systémique, à long terme; 2,7 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Oral	Systémique, à court terme; 1,7 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Employés	inhalation	Systémique, à long terme; 11 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Employés	inhalation	Locale, court terme; 6,1 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population générale	Oral	Systémique, à long terme; 1,7 mg/kg	Toxicité à doses répétées

Valeurs de PNEC

Remarques: Valeurs de PNEC

Composant critique	Milieu environnemental	Valeurs de PNEC	Remarques
acrylate de n-butyle	Aquatique (eau de mer)	0 mg/l	
	Station d'épuration	3,5 mg/l	
	Terre	1 mg/kg	
	Sédiments (eau douce)	0,034 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	0,003 mg/l	
	Sédiments (eau de mer)	0,003 mg/kg	

dodécaméthylcyclohexasiloxane	Prédateur	66,7 mg/kg	Oral
	Sédiments (eau de mer)	1,3 mg/kg	
	Station d'épuration	1 mg/l	
	Terre	3,77 mg/kg	
	Sédiments (eau douce)	13 mg/kg	

8.2 Contrôles de l'exposition
Contrôles Techniques

Aucune information disponible.

Appropriés:
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage:

Lunettes de sécurité

Protection des Mains:

Informations supplémentaires: Utiliser des gants de protection répondant aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en découle., Les données spécifiques aux postes de travail doivent être prises en considération séparément.

Matière: Caoutchouc nitrile.

Temps de pénétration: 10 min

Épaisseur du gant: 0,5 mm

Protection de la peau et du corps:

vêtement de protection

Nom du produit: TEGO® Rad 2330

Protection respiratoire:	S'il y a dégagement de vapeurs/aérosols : Un appareil de filtration, un filtre combiné A-P2 peuvent être utilisés à court terme.
Mesures d'hygiène:	Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Contrôles environnementaux:	Les dispositions de la protection de l'environnement relatives à la limitation et à la surveillance de l'exposition de l'environnement sont à observer.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Aspect

État:	liquide
Forme:	liquide
Couleur:	incolore à jaunâtre
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	non mesuré
Point de congélation:	non mesuré
Point d'ébullition:	non mesuré
Inflammabilité:	non mesuré
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'explosivité - supérieure (%) :	non mesuré
Limites d'explosivité - inférieure (%):	non mesuré
Point d'éclair:	> 100 °C (DIN EN ISO 2719)
Température d'auto-inflammation:	non mesuré
Température de décomposition:	non mesuré
pH:	Non applicable
Viscosité	
Viscosité, dynamique:	400 - 2.000 mPa.s (25 °C, DIN 53019)
Viscosité, cinématique:	396 - 1980 mm ² /s (25 °C, calculé)
Durée d'écoulement:	Aucune information disponible.
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	Insoluble
Solubilité (autre):	non mesuré
Taux de dissolution:	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	non mesuré
Stabilité de la dispersion:	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	non mesuré
Densité relative:	non mesuré
Densité:	1,01 gcm ³ (25 °C) (DIN 51757)
Densité apparente:	Aucune information disponible.
Densité de vapeur relative:	non mesuré

Nom du produit: TEGO® Rad 2330**Caractéristiques de la particule**

Granulométrie:	Aucune information disponible.
Répartition de la taille des particules:	Aucune information disponible.
Empoussièrément:	Aucune information disponible.
Surface spécifique:	Aucune information disponible.
Charge de surface/Potentiel zêta:	Aucune information disponible.
Evaluation:	Aucune information disponible.
Forme:	Aucune information disponible.
Crystallinité:	Aucune information disponible.
Traitement de surface:	Aucune information disponible.

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	non mesuré
Propriétés comburantes:	Non comburant
Température minimale d'ignition:	non mesuré
Corrosion des métaux:	Non corrosif pour les métaux.
Taux d'évaporation:	non mesuré

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	voir point "Possibilité de réactions dangereuses".
10.2 Stabilité chimique:	Le produit est stable sous des conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses:	Pas de réactions dangereuses lors d'un entreposage et d'une manipulation conformes
10.4 Conditions à éviter:	Aucune en cas de stockage et de manipulation corrects.
10.5 Matières incompatibles:	Non connu.
10.6 Produits de décomposition dangereux:	Aucune en cas de stockage et de manipulation corrects.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Informations sur les voies d'exposition probables**

Inhalation:	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
Contact avec la Peau:	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
Contact oculaire:	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.
Ingestion:	Informations sur les effets correspondants, voir ci-dessous.

Nom du produit: TEGO® Rad 2330

Toxicité aiguë (répertoirer toutes les voies d'exposition possibles)**Ingestion**

Produit:	DL 50 (Rat): > 2.000 mg/kg (OECD 423)
Composants:	
acrylate de n-butyle	DL 50 (Rat) : 3.150 mg/kg
dodécaméthylcyclohexa siloxane	DL 50 (Rat, Féminin, Masculin) : > 5.000 mg/kg

Contact avec la peau

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
acrylate de n-butyle	DL 50 (Lapin, mâle) : > 2.000 mg/kg
dodécaméthylcyclohexa siloxane	DL 50 (Rat, Féminin, Masculin) : > 5.000 mg/kg

Inhalation

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
acrylate de n-butyle	CL 50 (Rat, 4 h): 10,3 mg/l Vapeur Poussières, brouillards et émanations, Aucune information disponible.
dodécaméthylcyclohexa siloxane	Vapeur, Aucune information disponible. Poussières, brouillards et émanations, Aucune information disponible.

Toxicité à dose répétée

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
acrylate de n-butyle	Aucune information disponible.
dodécaméthylcyclohexa siloxane	Aucune information disponible.

Corrosion ou Irritation de la Peau

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
acrylate de n-butyle	(Lapin): Effet irritant.
dodécaméthylcyclohexa siloxane	OECD 404 (Lapin): Non irritant

Blessure ou Irritation Grave des Yeux

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
acrylate de n-butyle	(Lapin): Effet irritant.
dodécaméthylcyclohexa siloxane	OECD 405 (Lapin): Non irritant

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
acrylate de n-butyle	test de concentration du ganglion lymphatique local (LLNA), OECD 429 (Souris): Sensibilisateur de la peau
dodécaméthylcyclohexa siloxane	Test de Maximalisation, OCDE 406 (Cobaye): N'est pas un sensibilisateur cutané.

Cancérogénicité

Produit:	Aucune information disponible.
-----------------	--------------------------------

Nom du produit: TEGO® Rad 2330

Composants:

acrylate de n-butyle	Aucune information disponible.
dodécaméthylcyclohexasi loxane	Aucune information disponible.

Mutagénicité des Cellules Germinales

Aucune information disponible.

In vitro

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

acrylate de n-butyle	Aucune information disponible.
dodécaméthylcyclohexasi iloxane	Test de Ames (OCDE 471): négatif Test de mutation du gène (OECD 476): négatif

In vivo

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

acrylate de n-butyle	Aucune information disponible.
dodécaméthylcyclohexasi iloxane	Test du micronoyau (OECD 474) Intrapéritonéale (Souris, Féminin, Masculin): négatif

Toxicité pour la reproduction

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

acrylate de n-butyle	Aucune information disponible.
dodécaméthylcyclohexasi loxane	Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

acrylate de n-butyle	Inhalation – vapeurs: Appareil respiratoire - Catégorie 3 – Irritation des voies respiratoires
dodécaméthylcyclohexasi loxane	Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

acrylate de n-butyle	Aucune information disponible.
dodécaméthylcyclohexasi loxane	Aucune information disponible.

Risque d'Aspiration

Produit: Non classé

Composants:

acrylate de n-butyle	Non classé
dodécaméthylcyclohexasi loxane	Non classé

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.;

Nom du produit: TEGO® Rad 2330**Composants:**

acrylate de n-butyle	Aucune information disponible.
dodécaméthylcyclohexasiloxane	Aucune information disponible.

Autres dangers**Produit:**

Les propriétés représentant un risque pour la santé de ce produit ont été calculées selon le décret (CE) n° 1272/2008. Voir sous point 2 "Identification des dangers".;

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques**12.1 Toxicité:****Risques aigus pour l'environnement aquatique:****Poisson**

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

acrylate de n-butyle	CL 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): > 5,2 mg/l NOEC (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 3,8 mg/l
dodécaméthylcyclohexasiloxane	Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

acrylate de n-butyle	CE50 (Daphnia magna, 48 h): 8,2 mg/l NOEC (Daphnia magna, 48 h): 2,4 mg/l
dodécaméthylcyclohexasiloxane	Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

acrylate de n-butyle	CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte), 96 h): 2,65 mg/l (OCDE 201)
dodécaméthylcyclohexasiloxane	CE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 72 h): $\geq 2 \mu\text{g/l}$ (OCDE 201)

Toxicité pour les microorganismes

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

acrylate de n-butyle	CE0 (boue activée, 3 jr): > 150 mg/l CE50 (boue activée, 0,5 h): > 1.000 mg/l (OECD 209)
dodécaméthylcyclohexasiloxane	CE50 (boue activée, 3 h): > 100 mg/l (OECD 209)

Risques chroniques pour l'environnement aquatique:**Poisson**

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

acrylate de n-butyle	Aucune information disponible.
dodécaméthylcyclohexasiloxane	Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Nom du produit: TEGO® Rad 2330

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
acrylate de n-butyle	NOEC (Daphnia magna, 21 jr): 0,136 mg/l (OECD 211) Concentration minimale avec effet observé (Daphnia magna, 21 jr): 0,457 mg/l (OECD 211)
dodécaméthylcyclohexa siloxane	NOEC (Daphnia magna, 21 jr): >= 4,6 µg/l (OECD 211)

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
acrylate de n-butyle	Aucune information disponible.
dodécaméthylcyclohexasi loxane	Aucune information disponible.

Toxicité pour les microorganismes

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
acrylate de n-butyle	CE0 (boue activée, 3 jr): > 150 mg/l CE50 (boue activée, 0,5 h): > 1.000 mg/l (OECD 209)
dodécaméthylcyclohexasi loxane	CE50 (boue activée, 3 h): > 100 mg/l (OECD 209)

12.2 Persistance et dégradabilité
Biodégradation

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
acrylate de n-butyle	60 % (28 jr, littérature) Ce produit est facilement biodégradable. > 80 % (28 jr, ISO 14593) Ce produit est facilement biodégradable.
dodécaméthylcyclohexasi loxane	4,47 % (28 jr, OECD 310) Le produit n'est pas biodégradable., aérobique

Rapport DBO/DCO

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
acrylate de n-butyle	Aucune information disponible.
dodécaméthylcyclohexasi loxane	Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation
Facteur de Bioconcentration (BCF)

Produit:	Aucune information disponible.
Composants:	
acrylate de n-butyle	Compte tenu du coefficient de répartition dans du n-octanol-eau (log Pow), un enrichissement dans les organismes n'est pas à attendre.
dodécaméthylcyclohexasi loxane	Aucune information disponible.

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Kow)

Produit:	Log Kow: non mesuré
Composants:	
acrylate de n-butyle	Log Kow: 2,36 Log Kow: 2,38 25 °C
dodécaméthylcyclohexasi loxane	Log Kow: 8,87 23,6 °C

12.4 Mobilité dans le sol:

Nom du produit: TEGO® Rad 2330

Produit	Aucune information disponible.
Composants:	
acrylate de n-butyle	Le produit s'évapore lentement.
dodécaméthylcyclohexasiloxane	Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Produit	Aucune information disponible.
Composants:	
acrylate de n-butyle	Substance VPVB non classée Substance PBT non classée
dodécaméthylcyclohexasiloxane	vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable. PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Produit:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
Composants:	
acrylate de n-butyle	Aucune information disponible.
dodécaméthylcyclohexasiloxane	Aucune information disponible.

12.7 Autres effets néfastes:

Autres dangers	
Produit:	Le produit est classé comme étant faiblement dangereux pour l'eau (selon l'ordonnance allemande AwSV). Ne pas laisser s'écouler dans le sol, les eaux ou les égouts.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales:	Aucune information disponible.
Méthodes d'élimination:	compte tenu de la réglementation locale en vigueur, le produit doit être transporté dans une installation d'incinération agréée
Emballages Contaminés:	Pour le réconditionnement ou l'élimination des emballages vides et contaminés, les preneurs doivent être informés des risques possibles.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1 ONU/N° d'identification

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Nom du produit: TEGO® Rad 2330

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

UE. Directive 2012/18/UE (SEVESO III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications: Non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune appréciation de la sécurité de la substance n'a été effectuée pour ce produit.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Abréviations et acronymes:

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route; **ADN** - Accord européen sur le transport de matières dangereuses par voies fluviales; **AGW** - Occupational exposure limit; **ASTM** - Société américaine de contrôle de matériaux; **AwSV** - Ordinance on facilities for handling substances that are hazardous to water; **BSB** - Biochemical oxygen demand; **c.c.** - récipient fermé; **CAS** - Société d'attribution de numéros CAS; **CESIO** - Comité européen des tensio-actifs organiques et de leurs produits intermédiaires; **CSB** - Chemical oxygen demand; **DMEL** - Niveau effet minimal dérivé; **DNEL** - Niveau effet zéro dérivé; **EbC50** - median concentration in terms of reduction of growth; **EC** - Effective concentration; **EINECS** - Inventaire européen sur les produits chimiques; **EN** - European norm; **ErC50** - median concentration in terms of reduction of growth rate; **GGVSEB** - Décret sur les matières dangereuses route, voie ferrée et bateaux de navigation fluviale; **GGVSee** - Décret sur les matières dangereuses mer; **GLP** - Bonne pratique de laboratoire; **GMO** - Organisme modifié par voie génétique; **IATA** - Association internationale de transport par avion; **ICAO** - Organisation internationale d'aviation civile; **IMDG** - Code international des marchandises dangereuses sur l'eau; **ISO** - Organisation internationale de normalisation; **LD/LC** - lethal dosis/concentration; **LOAEL** - Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des lésions ont encore été observées dans le cadre d'expériences animales.; **LOEL** - Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des effets ont encore été observés dans le cadre d'expériences; **M-Factor** - multiplying factor; **NOAEL** - Dose maximale d'une substance ne laissant aucun lésion reconnaissable et mesurable même lors d'une absorption continue.; **NOEC** - Concentration sans effet pouvant être observé; **NOEL** - Dose sans effet pouvant être observé; **o.c.** - récipient ouvert; **OECD** - Organisation pour la coopération et le développement économiques; **OEL** - Valeurs limites d'air au poste de travail; **PBT** - Persistant, bio-accumulatif, toxique; **PNEC** - Concentration prévue dans le milieu environnemental respectif pour laquelle plus aucun effet nocif pour l'environnement ne se produit.; **REACH** - Enregistrement REACH; **RID** - Réglementation relative au transport international de marchandises dangereuses sur rail; **SVHC** - Substances

Nom du produit: TEGO® Rad 2330

 liées à des craintes particulières; **TA** - Instruction technique; **TRGS** - Règles techniques pour les matières dangereuses; **vPvB** - très persistant, très bio-accumulable; **WGK** - Classe de contamination de l'eau

Notes:

acrylate de n-butyle	Note D	Certaines substances susceptibles de se polymériser ou de se décomposer spontanément sont généralement mises sur le marché sous une forme stabilisée. C'est sous cette forme qu'elles figurent dans la troisième partie. Cependant, de telles substances sont parfois mises sur le marché sous forme non stabilisée. Dans de tels cas, le fournisseur doit faire figurer sur l'étiquette le nom de la substance, suivi de la mention "non stabilisé(e)".
----------------------	--------	--

Principales références de la littérature et sources de données:

Aucune information disponible.

Informations de formation:

Les spécifications légales nationales pour l'instruction des salariés sont à observer.

Informations de révision

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Avis de non-responsabilité:

Exclusion de responsabilité Cette information et tout autre conseil technique sont basés sur notre connaissance et notre expérience actuelles. Toutefois, ils n'entraînent aucune responsabilité contractuelle ou légale de notre part, y inclus pour ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle des tiers, notamment les droits sur les brevets. En particulier, aucune garantie contractuelle ou légale, qu'elle soit expresse ou implicite, y inclus sur les caractéristiques du produit, n'est donnée ni ne saura être déduite. Nous nous réservons le droit d'effectuer toute modification, afin de tenir compte des évolutions technologiques ou des développements futurs. Le client n'est exonéré de son obligation de réaliser des contrôles approfondis et des essais des produits reçus. Les performances du produit ici décrites doivent être vérifiées par des essais, qui devront être réalisés par des experts qualifiés sous la seule responsabilité du client. La référence à des dénominations commerciales utilisées par des sociétés tierces ne constitue pas une recommandation et n'implique pas que des produits similaires ne peuvent pas être utilisés.